# **cgt**Cosmeva

#### **GRILLE SALAIRE**

#### **ET DROITS**

## Salaires minima depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2022 :

Pour 151,67 h mensuelles, 35 h par semaine						
coefficien ts	postes	Salaires minima	Taux horaires			
140	Conditionneur	1698,4	11,19			
160	Conducteur de ligne/cariste	1725,48	11,37			
175	Conducteur de ligne/cariste	1745,8	11,51			
190	Conducteur de ligne/gestionnaire	1766,11	11,64			
205	Conducteur de ligne/réception	1786,42	11,77			
225	technicien	1813,5	11,95			

# Bases de calcul pour la prime d'ancienneté :

	1289,						201	2216,	241		
140	160	175	190	205	225	235	25	275	30	325	360

# **Prime d'implication:**

Trimestrielle, maximum de 255 € si aucune absence.

85 € par mois si zéro absence, 50 € si un jour, 35 € si deux jours, zéro si trois jours d'absence.

# <u>Compensation pour l'habillage :</u>

Un jour de repos payé pour un semestre de présence si un trimestre travaillé au moins.

#### Prime heure de nuit:

20 % du taux horaire pour chaque heure de 21 heures à 22 heures.

Soit 0.92 centième d'heure de 21 heures à 21 heures 55.

### Paiement des jours fériés :

Pour les intérimaires, si travail le jour d'avant et le jour d'après ouvrés, le jour férié doit payé même si contrat à la semaine.							
Le 3 novemb	re 2022.						